



01 - Constatation de la validité de l'avis de convocation
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE LA SAINT-GILLES

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gilles,
tenue à l'hôtel de ville de Saint-Gilles, ce 16 mai 2011.

Sont présents à cette séance :

Siège # 1 M. Michel Flamand Siège # 5 M. Alain Roger
Siège # 2 M. Bruno Montminy
Siège # 3 Mme Huguette Robitaille

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, M. Robert
Samson.

Mme Lucie-Marie De Blois, directrice générale et secrétaire-trésorière,
assiste également à cette séance.

**01- CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE
CONVOCATION**

Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis de
séance extraordinaire, le maire déclare la séance ouverte.

2011-05
137

02 - Adoption de l'ordre du jour

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la validité de l'avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du règlement d'emprunt 425-11 pour le bureau municipal
4. Embauche pour le terrain de jeux
5. Période de questions
6. Clôture et levée de la séance

Il est proposé par Michel Flamand, appuyé par Huguette Robitaille et résolu d'adopter l'ordre du jour tel qu'énuméré ci-haut.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2011-05
138

03 - Adoption du règlement d'emprunt 425-11 pour l'hotel de ville

3 - Adoption du règlement d'emprunt 425-11 pour l'Hôtel de ville

Règlement décrétant une dépense de 250 000 \$ pour l'achat d'un condominium commercial aux fins d'utilisation comme bureau municipal et comportant une affectation de 50 000 \$ du surplus accumulé, de même qu'un emprunt de 200 000 \$ remboursable en 8 ans.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gilles est régie par le Code municipal du Québec, c. C-27.1.

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Gilles doit établir sa place d'affaires, sur la rue principale de préférence, afin d'y aménager ses bureaux;

ATTENDU QU'UN condominium commercial, situé au cœur du village sur la rue principale, est actuellement en vente et peut être aménagé pour y loger 6 bureaux et une salle de conférence;

ATTENDU QUE la municipalité ne possède pas dans son fonds général, non autrement approprié, les deniers nécessaires à la réalisation de ce projet et qu'en conséquence, il sera requis de financer ces ouvrages à même un emprunt à long terme de 200 000 \$ remboursable sur une période de 8 ans et une affectation de 50 000 \$ du surplus accumulé;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 3 mai 2011.

ATTENDU QU'À ces fins, il devient nécessaire d'adopter le règlement 425-11 Règlement décrétant une dépense de 250 000\$, dont une affectation de 50 000 \$ du surplus accumulé, de même qu'un emprunt de 200 000 \$ remboursable en 8 ans pour l'achat d'un condominium commercial dans la municipalité de Saint-Gilles de Lotbinière.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Bruno Montminy, appuyé par Michel Flamand, le règlement suivant, portant le numéro 425-11, est adopté à la séance extraordinaire du conseil du 16 mai 2011.

04 - Embauche pour le terrain de jeux

4 - Embauche pour le terrain de jeux

Reporté à la prochaine séance

05 - Période de questions

5- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

2011-05
139

06 - Clôture et levée de la séance

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE :

Il est proposé par Bruno Montminy, appuyé par Alain Roger et résolu que cette séance extraordinaire soit levée à 17h10.

Robert Samson, maire

Lucie-Marie De Blois, directrice générale / secrétaire trésorière